



## CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 13 mars 2024

### PROCÈS-VERBAL N° 13

PRÉSIDENCE	M. Cédric Gorgerat
CONSEILLERS PRÉSENTS	29 présents et 11 excusés
MAJORITÉ ABSOLUE	15
CONSEILLERS EXCUSÉS	Mmes Léa Halpren, Sandra Michel, Fabienne Ruch et Jessica Simhon. Messieurs Valéry Babey, Jean-Luc Baldy, Serge Bally, Fabrice Gaumann, José Lereuil, Alexandre Mestral et Michel Zryd.
CONSEILLERS ABSENTS	-
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Charlotte Connell et Léia Eljamal Fehr MM. Denis Krebs, et Fabien Joly
MUNICIPAUX EXCUSES	M. Anthony Hinder, est actuellement hospitalisé. Madame Kilchenmann assiste à la séance du Comité de direction de l'AEE

#### 1) ASSERMENTATION

Suite de la démission de Monsieur William Bally, Monsieur Charles Geninasca est appelé à prêter serment.  
Le Président lui souhaite un bon accueil au Conseil communal.

#### 2) APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à tous pour cette première séance 2024 et passe la parole à la Secrétaire suppléante qui constate la présence de 3 Conseillères et 26 Conseillers.

La majorité est fixée à 15, le quorum est atteint, la séance peut se dérouler.

### 3) ORDRE DU JOUR

Suite à la démission de M. Gianluca Allaria de la commission des finances, le Président propose d'ajouter le point 11 « Nomination d'un membre à la commission des finances ».

**Le Président** donne lecture de l'ordre du jour modifié qui se présente comme suit :

1. Assermentation
2. Appel
3. Ordre du jour
4. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseil intercommunaux :
  - Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
  - Association Intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
  - Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC)
  - Région de Nyon
8. Préavis municipal n° 32/2024  
**Règlement du Conseil communal – Article 37 - Amendement**  
Suite de la motion de Pierre Schaller  
*Nomination de la commission*
9. Préavis municipal n° 33/2024  
**Dettes de Télé-Dôle – demande de postposition de la créance en faveur de la Commune de Gingins**  
*Rapport de la commission des finances*
10. Préavis municipal n° 34/2024  
**Remplacement des fenêtres du collège de Gingins – demande de crédit d'investissement de CHF 180'000**  
*Nomination de la commission*
11. Nomination d'un membre de la commission des finances
12. Divers et propositions individuelles
13. Extrait des décisions

Au vote, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### 4) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 décembre 2023

Le procès-verbal est passé en revue page par page et ne suscite aucune remarque.

**Le Président** remercie la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité tel que rédigé.

### 5) COMMUNICATIONS DU BUREAU

**Le Président** fait remarquer que Florence Roiné, secrétaire suppléante, assure ce soir le poste de secrétaire. Il la remercie.

Après 10 ans de très bons et loyaux services, tant pour le Conseil que pour le bureau de vote, Nathalie Haab lui a remis, le 13 décembre dernier, sa démission du poste de secrétaire du conseil communal au 31 janvier de cette année au plus tard. Les conseillers ont reçu une copie de sa lettre par courriel fin janvier.

Nathalie a assuré le secrétariat du Conseil Communal et du bureau de vote auprès de 6 présidents : Alain Dottrens, Nicolas Presti, Pierre Schaller, Michel Zryd, Pierre-Yves Revaz et actuellement Cédric Gorgerat.

Au nom du Conseil, **le Président** la remercie pour tout ce qu'elle a accompli et pour la qualité de son travail tant pour le Conseil que pour le bureau de vote. Il souligne que les séances de dépouillement étaient également parfaitement organisées.

Dans son courrier, elle mentionne qu'elle se met à disposition pour la suppléance du poste de secrétaire du Conseil Communal.

Nathalie étant en vacances en ce moment, il n'est pas possible de la remercier ce soir. Le prochain Conseil étant en juin, elle sera prochainement conviée à une réunion lors de laquelle les membres du bureau lui remettront un petit présent.

Nathalie Haab reçoit de chaleureux applaudissements de la part du Conseil.

Le 6 février, le bureau ainsi que Mmes Haab, Roiné et Ruch se sont réunis à la salle de la dépendance pour discuter de la suite et ont procédé à la remise des documents et registres.

Lors de la discussion, Florence Roiné a proposé d'accepter la fonction pour une période d'essai, elle nous transmettra sa décision après le conseil communal de juin, ce que le bureau a accepté. Une discussion entre elle et le bureau sera ensuite organisée pour faire le point.

Pour ce qui est du bureau de vote, Fabienne Ruch, qui a déjà remplacé Nathalie, assurera l'intérim. Lors des dernières votations Fabienne Ruch et Florence Roiné ont œuvré à la bonne marche du dépouillement. Le président les en remercie.

-----  
Concernant l'AEE, le Président explique avoir reçu la copie d'un courrier de la Municipalité de Borex adressé au Conseil intercommunal suite à la séance extraordinaire du 18 janvier dernier. Il est fait mention d'un vice de forme dans la votation du préavis n°9 2021-2026 et d'une demande d'explications sur ce point. Affaire à suivre.

-----  
Des modifications ont été apportées au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Elles sont valables dès le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. La CoFin en a été informée. Concernant les préavis de moins de CHF 100'000, il incombera aux commissions ad hoc de vérifier la conformité des durées d'amortissement. Il remercie par avance la Municipalité de bien prendre en compte ces changements dans la rédaction des futurs préavis.

-----  
Jetons de présence :

Mi-décembre, le président a reçu une proposition de Pascal Schaller, Conseiller. Il en fait part à l'assemblée :

*« Chaque année, de nombreuses discussions naissent alors que toutes les propositions de dons sont louables. Je propose le système suivant :*

- *Les jetons de présence sont versés aux Conseillères et Conseillers communaux dans tous les cas.*
- *Les propositions de dons doivent être envoyées aux Conseillères et Conseillers communaux avec une brève explication de l'association ainsi que le code Q-R permettant le versement à l'association.*

*De cette manière, chacun est libre de verser à l'association qu'il souhaite et nous évitons des palabres qui ne servent à rien ».*

Le Président remercie Pascal pour sa proposition et invite les conseillers à transmettre les leurs.

-----  
Pour terminer, il demande aux vice-présidents, scrutateurs, scrutateurs suppléants et aux membres de la CoGes et de la CoFin de transmettre au bureau leur souhait de continuer leur fonction pour l'année suivante d'ici à fin mai, ceci afin de préparer le Conseil de juin. Il les remercie par avance.

Il donne la parole aux Conseillers qui auraient des questions suite à ses communications.

**M. Pierre Schaller** n'a pas compris ce que voulait dire la non-conformité du préavis de l'AEE. Le Président explique qu'il y aurait eu des demandes de renvois qui n'auraient pas été entendues pendant les discussions sur le préavis N°9 2021-2026. La Municipalité de Borex a demandé des éclaircissements.

## 6) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

**Monsieur Denis Krebs**, Municipal, rappelle que cela fait exactement 10 ans, qu'un conseiller communal ici présent a déposé une motion au sein du conseil pour la rénovation du centre sportif de Gingins.

**M. Denis Krebs**, Municipal est heureux d'annoncer qu'après de multiples péripéties, bâtons dans les roues, et problèmes administratifs, les travaux débiteront le 25 mars prochain. La Municipalité est fière d'arriver au bout de ce beau projet pour les jeunes et les gens qui le soutiennent. Il fait aussi un point sur le budget : Il rappelle que le Conseil a voté un crédit de CHF 3,5 millions et qu'aujourd'hui le budget s'élève à CHF 4 millions 356 000. La Municipalité a œuvré pour tenir le budget. Il y a juste un dépassement de CHF 6'000- qui est en passe d'être résolu. Il termine en invitant tous les Conseillers communaux à venir le 25 mars à 11 heures pour la pose de la première pierre du centre sportif.

En l'absence de **Mme Sandrine Kilchenmann**, Municipale, c'est **Mme Charlotte Connell**, Municipale qui lit sa communication. La dernière assemblée extraordinaire du 18 janvier de AEE dont le préavis portait sur le vote d'un montant complémentaire de CHF 70'000 pour les transports scolaires a été mouvementée. De vifs échanges ont eu lieu et une déléguée de Borex a évoqué, sans doute trop timidement, l'article 66 du règlement intercommunal de l'AEE afin de pouvoir renvoyer le vote du préavis. Elle estimait ne pas avoir toutes les garanties, notamment comptables de l'entreprise de transports, dans le cas où la demande financière complémentaire serait votée. Le Codir a répondu que demander le renvoi du préavis comportait de très grands risques que l'entreprise cesse ses prestations auprès de l'AEE du jour au lendemain. **Mme Sandrine Kilchenmann** Municipale, suppose que le président de l'AEE aurait dû demander à l'assemblée si un tiers des membres soutenait la demande de renvoi émise par la déléguée municipale. La séance ne s'est pas déroulée ainsi, s'orientant vers la garantie de maintenir en toute sécurité cette prestation. **Mme Sandrine Kilchenmann** Municipale, se pose la question de savoir si c'est un vice de forme. Elle évoque trois options envisageables :

1. Interruption de la séance (avant de passer au vote du préavis), par une demande claire de soutenir l'article 66 du règlement du conseil.
2. Proposition de droit de référendum spontané en séance (immédiatement après le vote) par trois communes membres.
3. Dépôt d'un référendum lors de l'affichage de la décision du conseil intercommunal.

Aucune de ces options n'a toutefois été exprimée et le préavis N° 9 a été accepté avec 18 voix pour, 7 contre et 2 abstentions. Elle conclut en informant l'assemblée que l'entreprise a signé le contrat d'exploitation pour l'année 2023-2024 ce qui permet de garantir les transports scolaires jusqu'à la fin de l'année.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, répond à la question posée lors du dernier Conseil quant au montant mis au budget 2024 pour les charges d'électricité de la Croix Blanche. Ces frais seront pris en compte lors du décompte des charges annuelles des locataires.

Elle informe ensuite le Conseil que deux appartements de la rue de Derrière qui étaient occupés depuis 2003 et 2007 (3 pièces et 2 pièces) vont être rénovés dans les semaines à venir pour être reloués à la suite des travaux.

Elle revient ensuite sur le concours d'architecture dont le jury a été mis en place et confirmé. Le programme est en phase d'élaboration et sera finalisé dans les semaines à venir. Selon le déroulement planifié, le lancement du concours lui-même devrait avoir lieu ce printemps, avec les résultats du concours en fin d'année.

Elle poursuit sur l'accueil des nouveaux habitants et nouveaux citoyens qui a eu lieu début février avec une belle participation d'une trentaine de personnes, dont un nouveau citoyen, M. Liaudat fils, qu'elle remercie chaleureusement de sa présence.

Elle termine par l'annonce des prochains événements organisés par Gingins Mon Village. La Chasse aux œufs, le 24 mars à partir de 11h à la Gingine, la soirée disco le 25 mai à la salle communale et la Fête de la musique le 15 juin autour du temple.

**Mme Léia Eljamal Fehr**, Municipale, informe le Conseil que la préparation de l'enquête complémentaire du Plan d'Aménagement Communal est maintenant terminée et qu'il a été envoyé à la DGTL pour obtenir un préavis. Dès le retour de la DGTL, la deuxième phase de l'enquête du PACom sera lancée.

**Fabien Joly**, Municipal, détaille les subventions allouées pour les Travaux d'adduction d'eau sur les alpages des Reculets et des Dappes : 40% pour le Canton et 33% pour la Confédération, ce qui fait un total de 73%.

**Le Président** demande s'il y a des questions à la suite des communications de la Municipalité.

**M. Jonas Ador**, Conseiller, demande comment le jury d'architecture a été désigné et quelles sont les personnes qui le compose.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, explique que la Municipalité a suivi les recommandations du coordinateur du concours, M. Karachi, et que le jury est composé de Monsieur Delley, architecte, du Syndic et d'elle-même pour représenter la Municipalité, de Monsieur Baldy, élu du conseil communal, en ses qualités d'ingénieur civil, et de Monsieur Nassisi, architecte, pour ses connaissances de la commune puisque c'est lui qui a rénové l'auberge de la Croix Blanche.

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, remercie la Municipalité pour son invitation à l'apéritif de début de chantier du centre sportif. Il souhaite savoir pourquoi un préavis de demande de crédit supplémentaire n'a pas été déposé sachant que le budget voté était CHF 3,5 millions et qu'aujourd'hui on arrive à un budget de CHF 4 millions 356 000.-.

**M. Denis Krebs**, Municipal, précise que la Municipalité a travaillé pour trouver les fonds nécessaires afin de compenser cette différence, que le Fond du sport vaudois contribue au financement ainsi que des mécènes, et que la Municipalité poursuit sa quête de donateurs. C'est pour cela qu'un préavis pour crédit supplémentaire n'a pas été déposé.

## 7) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX

### Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

**M. Pierre Schaller**, délégué, n'a pas d'informations à donner, la prochaine séance ayant lieu dans une dizaine de jours.

### Association intercommunale Enfance et École (AEE)

**M. Christian Lavanchy**, délégué, explique en quoi la dernière séance du Conseil Intercommunal de l'AEE du 18 janvier, dont a parlé **Mme Kilchenmann** Municipale, précédemment, portait bien son nom d'extraordinaire. Le président a voulu couper court à la séance qui s'éternisait quand il fallait statuer sur le déblocage de CHF 70'000.- pour sauver une petite entreprise qui n'avait rien demandé mais simplement pas signer le contrat pour l'année 2023-2024 tout en offrant ses services. Il poursuit en mentionnant que certaines personnes présentes n'ont pas compris que même avec un montant supplémentaire on ne peut pas garantir la survie de l'entreprise. Du coup une demande de renvoi dudit préavis a été faite mais non prise en considération. Parallèlement, la demande faite au Codir de faire jouer la concurrence pour revoir tous les contrats manquait de transparence. La commission de gestion à tout de même conseillé de voter oui. Le préavis a été accepté avec 18 voix pour, 7 contre et 2 abstentions. Enfin, une intervention en faveur du non pour ce préavis a eu lieu à la NRTV, l'invitation de la

présidente du Codir en faveur du oui a tout simplement été annulée. Il conclut en disant extraordinaire c'est vraiment le mot de la fin.

### **Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC)**

**M. Michael Bumm**, délégué, n'a pas d'informations à communiquer, la prochaine séance ayant lieu le 27 mars à Prangins

Deux préavis importants sont à l'ordre du jour : le préavis 12 qui concerne les comptes 2023 de la législature 2021 à 2026, et le préavis 13 sur la réfection urgente des toits des locaux 4, 7 et 10 de la caserne de Prangins.

### **Région de Nyon**

**M. Cédric Gorgerat**, délégué, rapporte que lors du Conseil Intercommunal du 7 mars 2024, à Crassier, le préavis 34/2024 qui concerne la demande de crédit de CHF 120'000 pour la réalisation des études préparatoires au projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération a été approuvé. Il projette un tableau avec la répartition des coûts entre partenaires. Depuis 2007, au fil des 4 générations de projets d'agglomération ce sont plus de CHF 80'000'000 de Cofinancement fédéraux qui ont été accordés pour des mesures de mobilité sur l'entier du district de Nyon. Il diffuse ensuite le tableau des études relatives aux mesures financées par le préavis 34/2024, dans lequel il est beaucoup question de mobilité douce avec le développement des réseaux cyclables. Il poursuit avec le préavis 35/2024 qui concerne la participation de CHF188'000 pour l'étude du projet de réaménagement de la jonction autoroutière de Gland en faveur des transports publics. Ce préavis vise à financer la part régionale. Il termine par le préavis 36/2024 qui est une demande de crédit de CHF 43'240 pour le renouvellement de la stratégie de développement régional 2025-2029, afin de pouvoir financer l'accompagnement de la démarche par un mandataire spécialisé.

Il poursuit avec les informations diverses : Le 6 mars dernier, SOGESTAR, société qui exploite les remontées mécaniques de la Dôle, a annoncé qu'elle renonçait à investir sur le massif ainsi qu'à entrer dans le capital de Télé-Dôle France (apport en capital d'environ EUR 1'700'00). Elle entend réfléchir sur ses activités et son avenir.

Il informe le Conseil de la mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante : Même si toutes les Municipalités n'ont pas adhéré au projet, à ce jour les objectifs fixés ont été atteints avec plus de 92% du montant total de CHF 9'300'00, le fonds peut être constitué. Le Codir approchera les communes restantes pour comprendre leur point de vue et tenter de les convaincre de déposer ce préavis.

En 2024, Région de Nyon fête les 20 ans de l'association des communes. Des temps forts sont prévus tout au long de l'année à découvrir sur [regiondenyon.ch/20ans](http://regiondenyon.ch/20ans) et via ses actualités. Deux évènements à agender : au printemps une rétrospective des projets menés entre 2004 et 2024 et le 15 juin une journée festive destinée aux élus et à la population.

Région de Nyon offre une pochette cadeau composée d'un bon Mobilis de CHF 50.- pour les transports publics et d'une entrée au choix dans un établissement culturel partenaire, aux jeunes qui ont 20 ans en 2024 et qui habitent une commune membre.

Enfin, Région de Nyon lance un appel à candidature pour la 2<sup>ème</sup> édition du prix de l'agriculture en transition écologique dans le Grand Genève. Le délai d'inscription est fixé au 1<sup>er</sup> avril.

**Cédric Gorgerat** délégué, termine en donnant la date du prochain Conseil intercommunal fixée au 19 juin. Comme il n'y a pas de questions sur son intervention, il passe au point suivant.

## **8) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 32/2024**

### **REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL-ARTICLE 37 AMENDEMENT SUITE DE LA MOTION DE PIERRE SCHALLER Nomination de la Commission**

**Le Président** fait remarquer que l'initiative de M. Pierre Schaller n'est ni un amendement ni une motion. Il s'agit d'une proposition de modification de règlement et sera traitée comme telle. Il donne la parole à la Municipalité qui n'a pas de remarques. Il ouvre ensuite la discussion et la referme aussitôt en l'absence de questions.

La Commission est nommée, M. Pierre Schaller fait partie d'office de celle-ci.

La commission est composée de : M. Pierre Schaller, Mme Nancy Induni, M. Pierre-Yves Revaz, M. Sylvain Liaudat et M. Jérôme Grémy qui sont élus à l'unanimité

Une suspension de séance de 15 minutes est alors demandée par la commission qui veut traiter de suite le sujet.

La proposition est soumise au vote du Conseil communal qui l'accepte par 25 OUI, 2 absentions et 1 NON.

**Le Président** accorde une suspension de 15 minutes afin que la commission puisse délibérer et rédiger son rapport. Et propose l'amendement suivant :

Ajouter à la fin de l'alinéa 2 du contre-projet « en même temps qu'à la commission ».

**Résultats :**

L'amendement est accepté par 27 OUI et 1 abstention.

Le préavis municipal 32/ 24 amendé est accepté par 27 OUI et 1 abstention.

## 9) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 33/2024

### DETTE DE TÉLÉ-DÔLE - DEMANDE DE POSTPOSITION DE LA CRÉANCE EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE GINGINS

#### RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

La parole est donnée à **M. Jonas Addor** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

**Le Président** donne ensuite la parole à la Municipalité.

**Le Syndic** souligne que le rapport de la commission des finances explique très bien les différents termes comme « perte de capital », surendettement » et à quel moment un administrateur doit aviser le tribunal.

Il précise ensuite que même si Télé-Dôle ne se trouvait pas en situation de surendettement au 30 juin 2023, la situation financière est critique, voire plus que critique.

Néanmoins, Télé-Dôle a fait la demande de post positionner la somme due à la commune de Gingins afin d'avoir un peu plus de temps pour trouver une solution à la situation actuelle. L'acceptation de post positionner la dette de Télé-Dôle veut dire que l'encaissement de la somme de CHF 166'000- passe d'une chance minimale (selon le rapport de la commission), à une chance un peu moins minimale ce qui ne fait pas une grande différence à son avis.

Il termine en assurant que la décision prise ce soir sera sans aucun doute commentée dans les journaux ces prochains jours et il serait dommage que la population de la région ait l'impression que Gingins soit à l'origine des problèmes de Télé-Dôle.

Il précise ensuite que le point 2 de la commission des finances, d'aviser ou de ne pas aviser le juge, en cas d'acceptation du préavis, devrait être amendé et retiré du préavis.

La discussion est ouverte.

**M. Charles Geninasca**, Conseiller, soutient la proposition du **Syndic**.

**M. Pierre Schaller** Conseiller, soutient aussi la Municipalité, notamment pour l'image du village. Il n'a pas envie que les gens pensent que la commune de Gingins est à l'origine de la faillite de Télé-Dôle.

Il rappelle que la dette de CHF 166'000 ramenée à CHF 100'000 après qu'une petite partie ait été payée, puis de nouveau ramenée à CHF 166'000, Selon lui l'argent des locations qui n'a pas été perçu n'est pas

à considérer comme une perte mais plutôt comme un manque à gagner.

Il demande aux Conseillers d'accepter le préavis : Il remercie la commission des finances pour le bon travail qu'elle a fait ainsi que pour le cours de droit qu'elle a donné. Il rappelle que le succès du restaurant Le Lapin Blanc est extrêmement lié à l'exploitation des remontées mécaniques, qu'il y a toujours des problèmes de financement pour ce restaurant et que personne ne sait comment cela va évoluer. Il conclut en disant qu'il faut montrer un peu de dignité et ne pas tirer sur l'ambulance.

**M. Christophe Chevalier**, Conseiller, rappelle le fond du travail de la commission des finances sur les aspects techniques, financiers, comptables et juridiques. Le but du rapport de la commission des finances est d'un point de vue technique et financier de savoir s'il faut accepter ou non cette postposition. Elle n'a pas pris en considération les aspects stratégiques et politiques qu'elle laisse le soin de considérer au Conseil.

**M. Pierre Yves Revaz** Conseiller, précise que suite à la rencontre avec la société Télé-Dôle et dans le but d'aller plus loin que le post positionnement et de faire un coup de communication, il semble judicieux de complètement annuler la dette de CHF 166'000 que l'on ne reverra sans doute pas. Ce serait au niveau comptable leur donner un ballon d'oxygène supplémentaire. Si c'est pour notre image allons jusqu'au bout, il faudra faire un amendement pour effacer les CHF 166'000.

**M. Charles Geninasca** Conseiller, ne peut laisser dire que c'est juste pour l'image, l'image ne sera absolument pas négative car concernant les travaux qui vont commencer sur le terrain de football, nous sommes la seule commune qui va payer tout cela, tous les autres conseils communaux ont refusé de participer à ce projet pharaonique. Selon lui comme nous sommes les seuls à payer le terrain de football, on peut aussi bien être les seuls à dire non à ce projet.

**M. Denis Krebs** Municipal, remercie **M. Charles Geninasca** Conseiller, d'intervenir à nouveau à sa manière sur le centre sportif. Il explique que Gingins ne sera pas seul à participer à ce projet de rénovation du centre sportif qui n'est pas uniquement pour le FC Gingins. D'autre part, comme l'a dit **M. Pierre-Yves Revaz** Conseiller, il estime que l'on ne peut pas ne pas soutenir Télé-Dôle, que l'argent on ne le reverra pas, soyons grands et disons oui à ce préavis.

**M. Pierre Schaller** Conseiller, estime qu'en donnant une image positive de Gingins, on va pouvoir montrer à Région de Nyon qu'ils peuvent nous soutenir dans nos projets, puisque nous sommes toujours en transaction avec eux pour la recherche de financement de la rénovation du centre sportif. Nous avons beaucoup payé pour Région de Nyon mais eux pas vraiment, en montrant de la positivité peut-être que cela les incitera à participer.

**M. Jonas Addor** Conseiller, veut clarifier le fait que la commission des finances ne s'oppose pas à aider Télé-Dôle, le but est de dire que selon les informations disponibles, légalement, comptablement, le post positionnement est inadéquat par rapport à la situation.

Après avoir écouté les discussions et lu ce qui a été écrit dans le rapport de la commission des finances , **La Municipalité, par la voix de son Syndic** décide de retirer le préavis.

## 10) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 34/2024

### REPLACEMENT DES FENETRES DU COLLEGE DE GINGINS

### DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 180'000

#### Nomination de la Commission

La Municipalité qui est encore en tractation avec les services cantonaux n'est pas en mesure de présenter le préavis N°34, mais souhaite qu'une commission soit nommée. Le préavis sera envoyé en même temps à la commission ainsi qu'à tout le conseil dès réception.

La Municipalité n'a rien à ajouter et la discussion ouverte est aussitôt refermée puisque la parole n'est pas demandée.

Le conseil communal a nommé, à l'unanimité la commission pour l'étude du préavis n°34, composée de : Dirk Reinisch, Ivo Azevedo, Alain Meuwly, André Strebel et Didier Joray.

La commission des finances sera impliquée dans le préavis.

### 11) Nomination d'un ou d'une membre de la Commission des finances

Suite à la démission de **M. Gianlucca Allaria**, un poste est vacant à la commission des finances Le bureau a reçu la candidature de **M. Charles Geninasca**.

**Le Président** demande s'il y en a d'autres.

Pas d'autres candidatures, **Charles Geninasca** est élu avec 25 oui et 3 absentions.

### 12) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**M. Christian Lavanchy**, Conseiller, relève que parmi tous les rapports de l'AEE qu'il a communiqué au conseil un seul était positif. Il demande à la Municipalité d'être attentif à ce qui se passe, dans la mesure du possible. Dans l'AEE, l'association pour l'enfance et l'école, il a l'impression de ne pas progresser, entre ceux qui défendent uniquement leurs intérêts, ceux qui mettent des bâtons dans les roues et ceux qui veulent finir rapidement les séances.

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, souhaite avoir des informations sur le flyer distribué par la société Impactmédia pour la réunion de demain soir sur la fibre, et qui reprend les armoiries de la commune. Est-ce que la Municipalité est au courant, la séance est-elle sponsorisée par la commune, ou bien la société a-t-elle usurpée les armoiries ?

**Le Syndic** a été lui-même étonné de recevoir ce flyer. Il confirme que la société a réservé la salle pour demain soir afin d'informer les Ginginois sur la fibre.

Comme **le Syndic** a la parole il enchaîne sur la promotion du repas de soutien du Moulin de Chiblins qui aura lieu le samedi 22 mars. La Municipalité a réservé une table de 8 personnes, il reste 6 places, les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du greffe.

**M. Christian Lavanchy**, Conseiller, demande si la société Impactmédiass a tout simplement pris les armoiries sans consultation

**Le Syndic** répond que oui.

**M. Christian Lavanchy**, Conseiller, est étonné que ce soit possible sans consultation ni autorisation.

**Le syndic** répond que la Municipalité va discuter du problème avec eux.

**M. Johnny Bühler**, Conseiller, demande s'il y a des projets en terme de téléphonie mobile car le réseau est faible.

**M. Denis Krebs**, Municipal, répond que la Municipalité a reçu un projet de Sunrise, pour mettre une antenne dans le coin du terrain A de football. Ils ont eu une proposition et un photomontage, qu'ils ont dû décliner car trop imposant au niveau du paysage. **Denis Krebs**, Municipal les a orientés vers Chésereux qui a aussi des problèmes de réseau. Sunrise souhaite revenir vers la commune avec un nouveau projet.

**M. Sylvain Liaudat**, Conseiller, revient sur le préavis 33, Télé-Dôle et propose à la Municipalité d'organiser une commission extraparlamentaire. Elle pourrait écrire un nouveau préavis, cette fois-ci plus orienté soutien, politique, avec aussi des aspects financiers.

**Mme Elaine Walsh** Conseillère, souhaite avoir des renseignements sur la composition des terrains synthétiques du centre sportif évoqué ? Elle explique qu'au Pays bas, le caoutchouc comme matière de terrain synthétique a été complètement banni afin préserver la santé des utilisateurs.

**M. Denis Krebs** Municipal, informe que, pas plus tard que le lundi précédent, le mandat pour la réalisation du terrain synthétique et du terrain de sport a été donné à Terrasport. Celle-ci a assuré que tous les terrains synthétiques fait actuellement sont aux normes européennes et fabriqués avec du liège. Cette matière n'est pas près d'être retirée du marché. Les terrains synthétiques fait avec du caoutchouc

sont complètement interdits.

**M. Johnny Bühler**, Conseiller, souhaite s'assurer que tout monde a bien pris conscience que la vente de terrains synthétiques composés de micro-plastiques sera interdite d'ici 8 ans puisque cela a été voté récemment par la commission européenne.

### 13) EXTRAIT DES DÉCISIONS

**La Secrétaire** lit l'extrait des décisions qui ne suscite aucune remarque ou commentaire.

Le Président clôt l'assemblée en adressant ses meilleurs vœux aux personnes qui s'en vont et invite les autres à venir boire un verre.

**Fin de séance 21h55**

### PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

**JEUDI 20 JUIN 2024 à 20h15**

Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président

La Secrétaire suppléante

  
Cédric Gorgerat

  
Florence Roiné

